



Ambassade de France en Turquie
Service économique régional d'Ankara

Ankara, le 11 avril 2020

Point sur les dernières mesures économiques et sociales en réponse à la crise du Covid-19

L'impact de la crise sanitaire sur les entreprises turques s'accélère. Début avril 11% des grandes sociétés et 36% des PME avaient décidé de suspendre leurs activités. Selon une récente enquête menée conjointement par les organisations patronales TÜRKONFED, TÜSIAD et UNDP auprès des PME turques, 54% d'entre elles auraient perdu au moins la moitié de leurs chiffres d'affaires avec la crise sanitaire. Ce ratio atteindrait 71% des PME dans le Sud-Est du pays. L'enquête met également en avant les attentes des entreprises vis à vis de l'Etat: report des échéances fiscales (80% des sondés), réduction d'impôts (77%) et soutien financier direct (71%).

Des mesures additionnelles au « bouclier de stabilité économique » ont été prises par les autorités pour contenir les effets de la pandémie de coronavirus sur l'économie.

Mesures liées aux marchés financiers

Le 31 mars, la Banque centrale a annoncé des mesures supplémentaires afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie. En particulier, afin, notamment de permettre l'augmentation du versement des indemnités chômage, la Banque centrale pourra acquérir des obligations d'Etat au-delà du montant prévu par le manuel des opérations monétaires (limite fixée actuellement à 5% de la taille du bilan de la BC). Par ailleurs, confrontée à une érosion de la valeur de la lire turque sur les marchés, la Banque centrale met en œuvre des opérations de SWAP avec les banques turques, lesquelles livreront des devises contre lire, ce qui permettra à l'Institut d'émission d'accroître ses réserves de change brutes.

La Banque centrale a également réduit le plafond du taux d'intérêt pour les cartes de crédit. Conformément à un communiqué publié au JO du 28 mars 2020, le plafond du taux d'intérêt mensuel pour les emprunts par carte de crédit a été ramené de 1,40% à 1,25% pour la livre turque et de 1,12% à 1,00% pour les opérations de change, à compter du 1er avril 2020.

Enfin, à la suite de l'amendement introduit sur les cartes bancaires et les cartes de crédit du 28 mars 2020, l'Agence de régulation et de supervision bancaire (BDDK) a réduit de 30% à 20% le "minimum front payment ratio" pour les transactions par carte de crédit. L'Agence a également autorisé les titulaires de carte dans le cadre d'accords de restructuration de la dette, à reporter leurs remboursements jusqu'au 31 décembre 2020.

Nouvelles mesures en faveur des PME

Le régime de soutien aux PME de la KOSGEB (l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises) a été révisé le 3 avril par décret présidentiel. Il n'est dorénavant plus nécessaire d'être une entreprise industrielle pour bénéficier des régimes de bonification d'intérêts de la KOSGEB. Le cadre de soutien est étendu aux secteurs des services, aux artisans et aux commerçants.

Par ailleurs, il a été décidé le 6 avril dernier de reporter de trois mois le remboursement des prêts accordés

à environ 136.000 PME dans le cadre des programmes de soutien de la KOSGEB (713 millions TRY, soit près de 100 M EUR). De plus, le coût de financement de cette extension sera pris en charge par la KOSGEB (21 millions TRY). Le report sera effectué automatiquement, sans qu'il soit nécessaire de faire une demande. Les remboursements pourront également être différés dans le cas où la situation de crise continuerait.

En outre, un nouveau dispositif de soutien aux investissements technologiques de la KOSGEB a été mis en place pour les entreprises ayant une capacité de production d'équipements de protection personnelle. Le programme fournira un soutien jusqu'à 6 M de TRY, dont environ 1,8 M de TRY sous forme de subventions.

Autres développements concernant le paquet de soutien "Bouclier de stabilité économique"

Un décret présidentiel publié au Journal officiel du 30 mars, relève la limite du Fonds de garantie du crédit de 25 Mds TRY à 50 Mds TRY.

Après avoir concerné 2,1 millions de ménages, 2,3 millions de ménages supplémentaires pourront bénéficier en avril d'un soutien direct sous la forme d'un montant de 1000 TRY.

Préparation d'une nouvelle loi interdisant les licenciements

Par une loi omnibus contenant 62 articles, le gouvernement envisage d'interdire les licenciements pendant trois mois (le Président pourra prolonger cette interdiction pour une durée supplémentaire de 6 mois). Le projet envisage de verser un montant de 5,5 EUR par jour aux personnes en congé sans solde ou licenciées, de manière rétroactive à compter du 15 mars. Le processus de consultation continue avec le monde d'affaires, le projet de loi devrait être soumis au parlement prochainement.